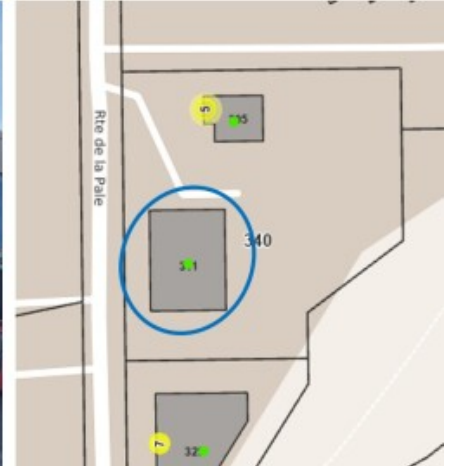


Rapport de diagnostic des polluants



Données générales

ID rapport	2509-AvT-BRPD
Version	1
Diagnostic partiel	Non
Type d'inspection	Avant travaux
Assainissement	Non
Date inspection	08.10.2025
Evaluation avec conditions	Non
Polluants	Amiante PCB HAP

Coordonnées

Expert(s)	Davide PINTO
Laboratoire(s)	Toxicologie analytiques solutions Sàrl Rue du Pré-de-la- Fontaine 19 1242 Satigny

Bâtiment

Objet	Bâtiment RAMELET
Année de construction du bâtiment	en 1980
Bien-fond / Parcelle	340
EGID 280005237	ECA 311
Adresse	Route de la Pale 5 1026 Denges

Donneur(s) d'ordre(s)

Donneur d'ordre(s) 1 Sennwald Architectes SA
Monsieur
Alessio BALANZIN
Chem. de la Vignette 5
1167 Lussy-sur-Morges

Propriétaire(s)

Propriétaire 1 Ramelet Fils SA
Route de la Pale 5
1026 Denges

Table des matières

Rapport de la visite	4
Données techniques	5
Situations dangereuses	6
Réserves	7
Légende des fiches	8
Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	9
Liste des matériaux susceptibles de contenir des HAP	12
Remarques générales	19
Annexe 1	21
Plans et localisation des éléments	21
Annexe 2	28
Rapport d'analyses	28

Rapport de la visite

Étendue du diagnostic

Le présent diagnostic concerne l'ensemble du bâtiment industriel avant-travaux.

Nature des travaux annoncés par le donneur d'ordre

Projet d'agrandissement de l'atelier existant

Conditions de réalisation

Les locaux étaient inoccupés au moment de notre intervention, et aucun travail n'était en cours lors de la visite.

Présentation et justification de la stratégie d'échantillonnage

L'échantillonnage a été effectué selon les recommandations liées à la représentativité de l'échantillonnage à effectuer pour les principaux matériaux Susceptibles d'être Pollués (MSP) de l'ASCA, ainsi que sur la base des connaissances et de l'expérience de l'expert. Chaque matériau susceptible de contenir de l'amiante a fait l'objet de prélèvement.

L'interprétation des résultats se trouve dans les tableaux des MSP, ainsi que selon les informations fournies par le donneur d'ordre et appel à mémoire des propriétaires sur les différentes interventions dans la bâtiment .

Limites du diagnostic

Le présent diagnostic concerne le bâtiment industriel au complet. Il traite des locaux et installations liées à celui-ci, d'autres éléments propres aux occupants peuvent contenir de l'amiante ou PCB's.

Les éléments non accessibles tels que les éléments sous chape, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que le reste de la villa ne font pas partie de la présente expertise.

Nous excluons toute responsabilité en cas d'utilisation du présent rapport en dehors du cadre défini par ces informations. Toute extrapolation ou usage au-delà des limites des éléments examinés relève de la seule responsabilité du donneur d'ordre ou des tiers concernés.

Si des matériaux sont découverts lors de travaux, il est essentiel de procéder à des prélèvements complémentaires. Cela permet de s'assurer qu'il n'y a pas de polluants de construction présents.

Données techniques

- a. Le diagnostic demandé concerne le bâtiment industriel au complet et uniquement les polluants amiante et PCB.
- b. Des crépis d'extérieur, un revêtement de mur, des plaques en métal, des sols en asphalte, des fenêtres et portes en métal, des toitures métalliques, **sans amiante**, ont été repérés.
- c. Aucun matériau ou installation susceptible de contenir des PCB n'a été repéré.
- d. L'ensemble des locaux et installations touchés par le projet a été expertisé.

Situations dangereuses

Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été révélée.

Réserves

Aucune réserve.

Légende des fiches

Type de matériel	F	Flocage
	C	Calorifugeage
	FP	Faux-plafond
	FA	Faiblement aggloméré
	SOL	Sol
	NFA	Fortement aggloméré
Évaluateur	L	Déterminé par le laboratoire
	E	Déterminé par expert
	D	Déterminé par default
	T	À définir
Localisation sur les plans	Bleu	Élément ne contenant pas d'amiante, métaux lourds, PCB, HAP ou HBCD
	Rouge	Élément contenant de l'amiante
	Jaune	Élément contenant des métaux lourds
	Violet	Élément contenant du PCB
	Bleu clair	Élément contenant du HAP
	Rose	Élément contenant du HBCD
Vert	Élément assaini	
Polluants	PCB	Polychlorobiphényles
	ML	Métaux lourds
	HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
	HBCD	Hexabromocyclododécane
Liste des matériaux	Ev	Évaluateur
	D.U.A.	Degré d'urgence d'assainir
	M.A.	Mesure d'assainissement

Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
1	Rez-de-chaussée	Façades Est	1001	Crépi extérieur	Non défini	NFA	Oui	Négatif	L				
2	Extérieur	Atelier	1002	Toiture métallique	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Toiture métallique . Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
1	Rez-de-chaussée	Atelier	1003	Dalle mixte	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Plafond en mix dalle et chape ciment. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
1	Rez-de-chaussée	Atelier	1004	Porte en métal	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Porte en métal. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
1	Rez-de-chaussée	Atelier	1005	Fenêtres en métal	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Fenêtres en métal . Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
1	Rez-de-chaussée	Extérieur	1006	Enrobé bitumineux	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Sol en asphalt, voir HAP. Considéré comme non susceptible de contenir de l'amiante
1	Rez-de-chaussée	Atelier	1009	Sol	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Sol en béton brut. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
1	Rez-de-chaussée	Atelier	1010	Revêtement de mur	Non défini	FA	Oui	Négatif	L				

Liste des matériaux susceptibles de contenir des HAP

Localisation			Élément				Résultats						
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité	Teneur/poids total	Testé au Pak Marker	Prélevé	Ev	Fiche	M.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
1	Rez-de-chaussée	Extérieur goudronné	1011	Enrobé bitumineux	150m ²	-	Oui	Non	E	1	Stockage séparé, bâchage étanche, transport ADR avec entreprise agréée.	Filière déchets spéciaux, code OMoD 17 03 01* (mélanges bitumineux contenant du goudron et/ou du brai de houille).	Des enrobés bitumineux ont été testés sur site à l'aide de Pak-Marker et ont été signalés comme dépassant les valeurs de référence en HAP. Il est recommandé de procéder à des analyses complémentaires en laboratoire agréé afin de déterminer la teneur exacte et de définir la filière de traitement adéquate.

Localisation			Élément				Résultats						
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité	Teneur/poids total	Testé au Pak Marker	Prélevé	Ev	Fiche	M.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
1	Rez-de-chaussée	Extérieur goudronné	1012	Enrobé bitumineux	150m ²	-	Oui	Non	E	2	Stockage séparé, bâchage étanche, transport ADR avec entreprise agréée.	Filière déchets spéciaux, code OMoD 17 03 01* (mélanges bitumineux contenant du goudron et/ou du brai de houille).	Des enrobés bitumineux ont été testés sur site à l'aide de Pak-Marker et ont été signalés comme dépassant les valeurs de référence en HAP. Il est recommandé de procéder à des analyses complémentaires en laboratoire agréé afin de déterminer la teneur exacte et de définir la filière de traitement adéquate.

Localisation			Élément				Résultats						
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité	Teneur/poids total	Testé au Pak Marker	Prélevé	Ev	Fiche	M.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
1	Rez-de-chaussée	Extérieur goudronné	1013	Enrobé bitumineux	150m ²	-	Oui	Non	E	3	Stockage séparé, bâchage étanche, transport ADR avec entreprise agréée.	Filière déchets spéciaux, code OMoD 17 03 01* (mélanges bitumineux contenant du goudron et/ou du brai de houille).	Des enrobés bitumineux ont été testés sur site à l'aide de Pak-Marker et ont été signalés comme dépassant les valeurs de référence en HAP. Il est recommandé de procéder à des analyses complémentaires en laboratoire agréé afin de déterminer la teneur exacte et de définir la filière de traitement adéquate.

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 1: Enrobé bitumineux

Localisation		Élément		HAP	
ID plan	1	ID élément	1011	Quantité	150 m ²
		Étage	Rez-de-chaussée	Évaluateur	Expert
Local	Extérieur goudronné	Échantillon prélevé	Non	Teneur/poids total	
		Testé au Pak Marker	Oui		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Mesure d'assainissement à prendre

Stockage séparé, bâchage étanche, transport ADR avec entreprise agréée.

Filière d'élimination et conditionnement

Filière déchets spéciaux, code OMoD 17 03 01* (mélanges bitumineux contenant du goudron et/ou du brai de houille).

Remarque

Des enrobés bitumineux ont été testés sur site à l'aide de Pak-Marker et ont été signalés comme dépassant les valeurs de référence en HAP. Il est recommandé de procéder à des analyses complémentaires en laboratoire agréé afin de déterminer la teneur exacte et de définir la filière de traitement adéquate.

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 2: Enrobé bitumineux

Localisation		Élément		HAP	
ID plan	1	ID élément	1012	Quantité	150 m ²
		Étage	Rez-de-chaussée	Évaluateur	Expert
Local	Extérieur goudronné	Échantillon prélevé	Non	Teneur/poids total	
		Testé au Pak Marker	Oui		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Mesure d'assainissement à prendre

Stockage séparé, bâchage étanche, transport ADR avec entreprise agréée.

Filière d'élimination et conditionnement

Filière déchets spéciaux, code OMoD 17 03 01* (mélanges bitumineux contenant du goudron et/ou du brai de houille).

Remarque

Des enrobés bitumineux ont été testés sur site à l'aide de Pak-Marker et ont été signalés comme dépassant les valeurs de référence en HAP. Il est recommandé de procéder à des analyses complémentaires en laboratoire agréé afin de déterminer la teneur exacte et de définir la filière de traitement adéquate.

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 3: Enrobé bitumineux

Localisation		Élément		HAP	
ID plan	1	ID élément	1013	Quantité	150 m ²
		Étage	Rez-de-chaussée	Évaluateur	Expert
Local	Extérieur goudronné	Échantillon prélevé	Non	Teneur/poids total	
		Testé au Pak Marker	Oui		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Mesure d'assainissement à prendre

Stockage séparé, bâchage étanche, transport ADR avec entreprise agréée.

Filière d'élimination et conditionnement

Filière déchets spéciaux, code OMoD 17 03 01* (mélanges bitumineux contenant du goudron et/ou du brai de houille).

Remarque

Des enrobés bitumineux ont été testés sur site à l'aide de Pak-Marker et ont été signalés comme dépassant les valeurs de référence en HAP. Il est recommandé de procéder à des analyses complémentaires en laboratoire agréé afin de déterminer la teneur exacte et de définir la filière de traitement adéquate.

Remarques générales

Filières d'élimination et conditionnement

Selon l'Ordonnance du DETEC du 18.10.2005 (état au 01.01.2018) relative aux listes pour les mouvements de déchets (LMOd), les enrobés contenant du goudron/de fortes teneurs en HAP sont classés sous la rubrique 17 03 01* « Mélanges bitumineux contenant du goudron et/ou du brai de houille ».

Transport et traçabilité : en tant que déchets spéciaux, ils doivent être accompagnés d'un document de suivi OMOd (VeVA). Le bordereau mentionnera l'adresse du chantier et toute information permettant d'identifier celui-ci de manière univoque, sauf si le chantier dispose d'un numéro de remettant OMOd (www.veva-online.ch)

Le regroupement de déchets provenant de plusieurs chantiers est admis pour rationaliser les transports, à condition de lister exhaustivement les chantiers concernés (cf. annexe 1.6 ORRChim).

Filière : déchets spéciaux - code OMOd 17 03 01* (mélanges bitumineux contenant du goudron/brai de houille). Interdite toute réutilisation en technique routière. Élimination uniquement dans des installations autorisées.

Conditionnement & logistique : stockage séparé, sur surface étanche, bâchage étanche, signalisation claire, sans concassage préalable. Transport par une entreprise agréée, véhicule couvert ; ADR si applicable.

Remarque : si les analyses confirment l'absence de goudron et de teneurs élevées en HAP, les matériaux peuvent relever du code 17 03 02 (mélanges bitumineux autres que ceux visés par 17 03 01*) et d'une filière non dangereuse conforme.

Sources et bases légales

Ce document a été rédigé sur la base des lois et réglementations cantonales, nationales et internationales existantes dans le domaine de l'amiante, de la sécurité au travail et de l'environnement, notamment les documents suivants :

- Cahier des charges du diagnostic des polluants de la construction, ASCA-VABS, version 1.5 du 14 février 2022
- Aide à l'exécution de l'OFEV de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), module « Déchets de chantier », partie du module « Diagnostic des polluants et informations concernant l'élimination des déchets de chantier », version publiée le 9.9.2020 ;
- Directive CFST no 6503, Amiante, édition décembre 2008
- FACH Amiante dans les locaux - Détermination de l'urgence des mesures à prendre (SUVA 20791, édition juillet 2008)
- Fiches techniques sur www.polludoc.ch
- Documents de la SUVA
- Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA)
- Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)
- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst)
- Ordonnance sur les mouvements des déchets (OMOd)
- Loi sur le travail (LTR)
- Documents et informations issus et reconnus par les autorités nationales ou cantonales
- Élimination des déchets contenant de l'amiante, Aide à l'exécution intercantonale AERA v. 1.02 - décembre 2016
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ;
- Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (814.81, ORRChim) ;

- Loi d'application de la loi sur la protection de l'environnement (K 1 70, LaLPE) ;
- Règlement sur les substances dangereuses dans l'environnement bâti (K1 70 14, RSDEB) ;
- Règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 05.01, RCI) ;

Nous vous souhaitons bonne réception du présent rapport et restons à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Morges, le 13 octobre 2025

Ingénieur HES en génie civil & environnement
Expert ASCA/VABS, FACH, SABRA et SUVA

suva **FACH** Forum Asbest Schweiz
Forum Asbest Spanien
Forum Asbest Südtirol



Expert agréé
Davide PINTO

Expert
Nalong SENGPRACHANH

Annexe 1

Plans et localisation des éléments

Amiante

ID plan	1
Étage	Rez-de-chaussée

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

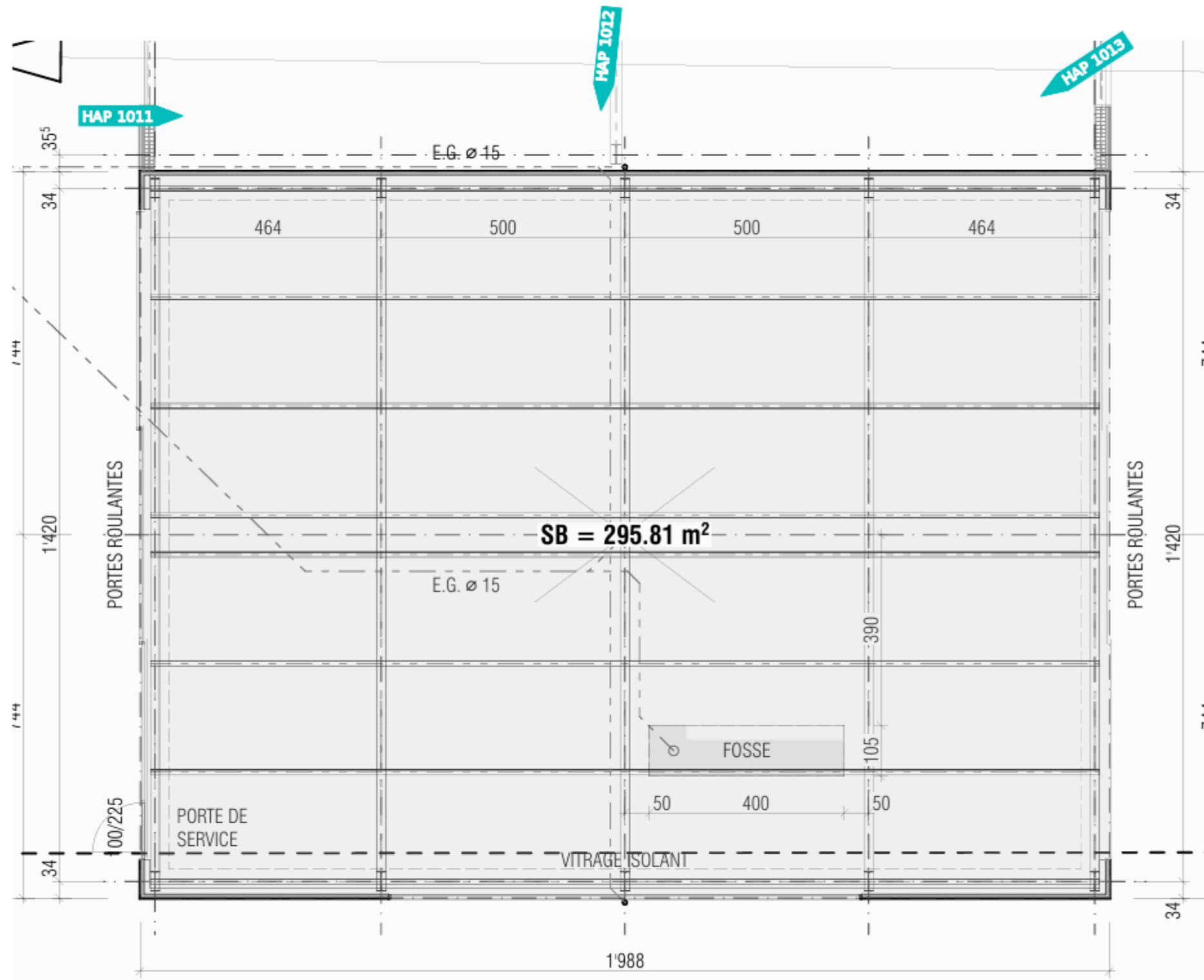
Échantillons

N1001	Crépi extérieur	NFA
N1003	Dalle mixte	NFA
N1004	Porte en métal	NFA
N1005	Fenêtres en métal	NFA
N1006	Enrobé bitumineux	NFA
N1009	Sol	NFA
N1010	Revêtement de mur	FA

ID plan	1
Étage	Rez-de-chaussée

Légende

HAP..	Contient des HAP
N..	Ne contient pas des HAP
R..	Assaini
N/A..	Présence de HAP à évaluer
R..	Réserve



HAP

ID plan	1
Étage	Rez-de-chaussée

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

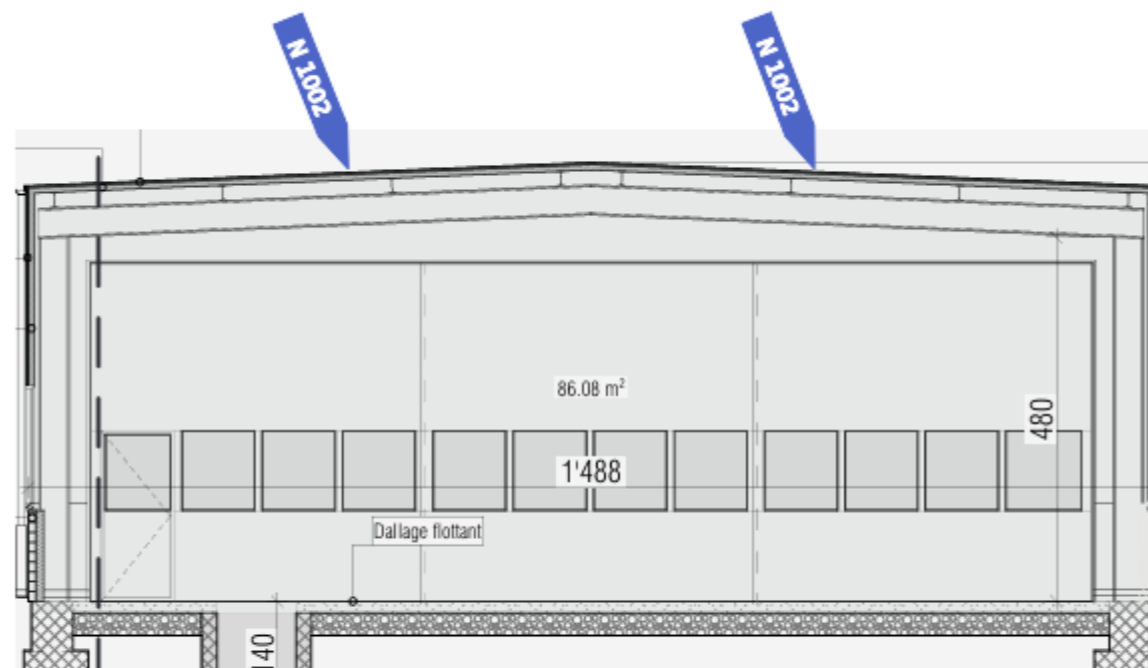
Échantillons

HAP1011	Enrobé bitumineux	
HAP1012	Enrobé bitumineux	
HAP1013	Enrobé bitumineux	

ID plan	2
Étage	Extérieur

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	2
Étage	Extérieur

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

Échantillons

N1002	Toiture métallique	NFA
-------	--------------------	-----

Annexe 2

Rapport d'analyses

TOXIAS

Rue du Pré-de-la-Fontaine 19
1242 SATIGNY

Dossier	25 2060
F-7.8-6-4.0	
Version rapport	1
Date réception	09.10.2025
Date d'analyse	09.10.2025
Date d'édition du rapport	10.10.2025

Client: **INPTO Sàrl -Rapport Amiante**

Avenue de Lonay 21
1110 Morges

Réf. Client: 2509-AvT-BRPD

Technique d'analyse	MEB/EDX
Version du software	2.9.5 (1390);6.4.0 (1530)
Email client	info@rapport-amiante.ch

L'analyse réalisée se base sur les parties appropriées des normes ISO22262-1/VDI 3866-5. La méthode a été testée et a démontré une limite de détection < à 0.05 %. Sauf si précision du client, le laboratoire homogénéise l'échantillon si celui contient plusieurs éléments potentiellement amiantés. Pour des échantillons multicouches, la limite de détection est estimée < à 0,2 %. Les échantillons sont gardés 1 mois après analyse. Les informations données par le client concernant les échantillons n'engagent que sa responsabilité. Les résultats et les conclusions s'appliquent à l'échantillon tel que reçu. Sans autorisation du client, Toxicologie analytiques solutions ne divulguera aucune information sur ce rapport. Aucune reproduction de ce document n'est autorisée. Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Pour toutes précisions sur les analyses, vous pouvez directement contacter le laboratoire par téléphone ou par e-mail.

Responsable de laboratoire :

Dr. Alessandro Menini



RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon	Réf. Client	Description	Résultat
25 282 0106	1001	Crépi extérieur	Amiante non détecté
25 282 0107	1010	Revêtement de mur	Amiante non détecté